

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2022

L'An Deux Mil Vingt-deux, le treize du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MURON, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Madame Angélique LEROUGE, Maire

Étaient Présents : Mme LEROUGE Angélique, Mme VILLEMONT Ana Christina, M. DUNCAN Patrick, Mme MANGEANT Rachel, M. DUPRAT Henri, M. SALOMON Xavier, Mme AUDEBERT VILLEROY Marine, Mme FERRAND Gaëlle, M. BOISSEAU Frédéric, Mme BARBEAU Marlyse, M. BOSDEVEIX David.

Absent(s) Excusé(s) : M. BOUROUMEAU Christophe a donné procuration à M. BOISSEAU Frédéric
M. FAYARD Jean-Claude a donné procuration à Mme BARBEAU Marlyse

Absent(s) : Mme BAUBRY Françoise, M. VERRIER Victor

Secrétaire de Séance : M. DUNCAN Patrick

Date de convocation : 06 septembre 2022

Ordre du Jour : Rétrocession d'une concession cinquantenaire à la Commune, Subvention Secrétariat Médical, DM n°1 Budget Commune, DM n°2 Budget Commune, DM n°1 Boulangerie, nomination ou suppression du poste de 1^{er} adjoint, nouveau tableau du Conseil Municipal Questions diverses.

Ouverture de séance : 19h01.

M. Duncan qui explique qu'il démissionne comme adjoint pour des raisons personnelles et professionnelles. En prenant de l'âge les choses changent et on reconsidère sa notion du temps, c'est pourquoi il souhaite donner plus de temps à sa famille et amis. Sur le plan professionnel, depuis deux ans, il n'a pas trouvé une méthode de travail qui lui convienne. Il y a deux ans, il avait proposé au Conseil de définir un projet de territoire pour Muron, mais il n'a pas réussi à inspirer le Conseil sur ce sujet, et les réflexions sont restées au stade d'ébauche. Dans les différentes structures où il a travaillé, il a toujours cherché à développer de manière collective une vision partant du « pourquoi », définissant les méthodes pour arriver aux actions. En tant qu'adjoint, il s'est retrouvé à cibler des actions. Il remercie Madame le Maire de lui avoir donné l'opportunité de faire de belles choses comme lancer les travaux pour l'isolation des bâtiments publics ; elle avait donné la stratégie et puis a délégué les actions. Il souhaite rester Conseiller, et aider sur des dossiers dans ses compétences.

Madame le Maire remercie M. Duncan pour ce qu'il a apporté en termes d'expérience, pour les travaux sur les bâtiments et pour la biodiversité. Elle regrette cette décision mais la comprend. Muron est reconnu pour ses actions pour la Nature grâce à ses travaux et à ceux de Mme VILLEROY avec les enseignants et les enfants de l'école. Applaudissements du Conseil.

Courrier reçu de la Préfecture concernant la délibération n°28/2022 du 15 juin 2022 pour les nouveaux statuts de la CARO. Etant donné qu'il y a eu 11 abstentions, la majorité absolue est de 3 voix « pour » donc les nouveaux statuts de la CARO sont approuvés, une nouvelle délibération « annule et remplace » sera transmise à la CARO et à la Préfecture.

Remarques sur le compte-rendu du conseil municipal du 02 août dernier. M DUPRAT dit que ses propos non pas été rapportés totalement lorsqu'il dit que les enfants dont les parents ne paient pas les factures devraient manger à part, il fallait rajouter « comme appliqué dans d'autres communes ».

1) RETROCESSION D'UNE CONCESSION CINQUANTENAIRE A LA COMMUNE

Madame le Maire fait part de la demande de Madame JEANNOT-LESCOP de rétrocéder une concession suite au décès de son mari. Elle n'y voit pas d'inconvénient vu le manque de places dans les cimetières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Maire et autorise Madame le Maire à établir l'acte de rétrocession aux conditions suivantes :

- La concession funéraire n°63 située dans l'ancien cimetière mur ouest est rétrocédée à la commune au prix de 150 euros
-

2) SUBVENTION SECRETARIAT MEDICAL

Dans le cadre de son activité, le médecin a sollicité la Commune une aide financière correspondant à 15h de travail hebdomadaire avec les charges au SMIC pour une secrétaire médicale.

La Commune ne pouvant pas mettre à disposition comme convenu un de ses agents à la maison médicale. Le service juridique de la Communauté d'Agglomération Rochefortaise conseille la mise en place d'une convention avec le médecin de la Commune. L'agent, avec son accord, aura donc deux employeurs et la Commune versera une subvention au médecin pour 15h de travail hebdomadaire au SMIC. Le médecin fera à l'agent un contrat à durée déterminée jusqu'à la fin de l'année puis par la suite un contrat à durée indéterminée. Cette subvention sera imputée sur le budget de la maison médicale.

Le comptable du médecin se chargera de son administratif (contrat de travail, paies, déclaration aux organismes). Une décision modificative sera certainement nécessaire car nous avons prévu des salaires et non une subvention au budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **ACCORDER** au médecin une subvention correspondant à 15h de travail hebdomadaire avec les charges au SMIC.
- **SIGNER** avec le médecin la convention ci-annexée précisant les conditions de mise en œuvre de la prestation.
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires

3) DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET DE LA COMMUNE

Une erreur d'imputation a eu lieu en 2021 sur 4 mandats (acomptes pour l'école), il faut les imputer sur l'article 21312 pour la somme totale de 35 729,40€.

Il manque aussi 15 000€ sur l'opération 242 pour l'isolation de l'école. Cette somme sera prise sur l'opération prévue pour le PLU. La Commune recevra une subvention de 70% prochainement
Madame le maire souligne que les travaux sont finis et que les enseignants sont ravis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21312 (041) Bâtiments scolaires	+ 35 729.40€	2318 (041) Autres immobilisations corporelles en cours	+ 35 729.40€
21312(opération 242)	+ 15 000€		
(Opération 250)	- 15 000€		
Total dépenses	+35 729.40€	Total recettes	+ 35 729.40 €

4) DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET DE LA COMMUNE

La décision modificative n°2 du Budget de la commune n'aura pas lieu car vu avec la Trésorerie nous pouvons passer la facture de l'achat d'un débroussaillieur sur une autre opération.

5) DECISION MODIFICATIVE N°1 BOULANGERIE : CHAUFFE-EAU

La facture du plombier pour le changement du chauffe-eau de la boulangerie d'un montant de 1 708.80€ n'a pas pu être imputée sur le bon article. Puisqu'il n'y a plus de travaux en cours à prévoir pour la boulangerie, il faut basculer la somme du 23 vers le 21.

La trésorerie a payé exceptionnellement la facture mais il faut maintenant l'annuler et la refaire avec la bonne imputation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2132 Immeubles de rapport	+ 35.431.00€		
2313 Constructions	- 35.431.00€		
Total dépenses	0 €	Total recettes	0€

6) NOMINATION OU SUPPRESSION DU POSTE DE 1^{ER} ADJOINT

Madame le Maire, après la démission de M. VERRIER, propose de travailler avec trois Adjoints et un Conseiller délégué. Elle propose de créer un poste de conseiller délégué aux chemins communaux, et propose ce poste à M. SALOMON qui les gère déjà et qui connaît parfaitement la commune, il assurera les aspects administratifs de ces dossiers.

Comme candidat Adjoint, Madame le Maire propose M. DUPRAT qui montre tous les jours son engagement et sa disponibilité. M. DUPRAT répond qu'il serait heureux d'approfondir son investissement pour la Commune ; il aura le temps car son travail de juge prud'hommal terminera en fin d'année.

M. BOSDEVEIX considère que cette question capitale pour la Commune est traitée trop rapidement, et il souhaite plus de temps pour réfléchir car il ne sait pas comment voter. Mme BARBEAU soutient ce point de vue. La Secrétaire de Mairie lit un mail du Préfet qui demande quelles décisions ont été prises sur cette question ; M. BOISSEAU et Mme VILLEROY remarquent que le choix s'impose naturellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, 2 abstentions (M FAYARD et M BOSDEVEIX), et 0 voix contre, décide la détermination à 3 postes le nombre d'adjoints au maire et que chaque adjoint encore en exercice remonte d'un rang.

7) NOUVEAU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Fonction (1)	Qualité (M. ou Mme)	Nom et Prénom	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
Maire	Mme	LEROUGE Angélique	27/10/1973	03/07/2020	248
1 ^{er} Adjoint	Mme	VILLEMONT Ana Christina	03/08/1970	03/07/2020	248
2 ^{ème} Adjoint	Mme	MANGEANT Rachel	23/12/1981	03/07/2020	248
3 ^{ème} Adjoint		DUNCAN Patrick	14/12/1948	03/07/2020	248
Conseiller	M.	DUPRAT Henri	29/03/1957	03/07/2020	248
Conseiller	Mme	BAUBRY Françoise	14/03/1967	03/07/2020	248

Conseiller	Mme	FERRAND Gaëlle	16/02/1974	03/07/2020	248
Conseiller	M.	BOISSEAU Frédéric	04/07/1974	03/07/2020	248
Conseiller	M.	BOUROUMEAU Christophe	05/11/1977	03/07/2020	248
Conseiller	M.	SALOMON Xavier	11/07/1978	03/07/2020	248
Conseiller	M.	VERRIER Victor	05/04/1985	03/07/2020	248
Conseiller	Mme	AUDEBERT VILLEROY Marine	29/10/1991	03/07/2020	248
Conseiller	Mme	BARBEAU Marlyse	06/09/1955	03/07/2020	206
Conseiller	M.	FAYARD Jean-Claude	26/11/1956	03/07/2020	206
Conseiller	M.	BOSDEVEIX David	25/09/1979	03/07/2020	206

Questions diverses :

Famille Ukrainienne : Le Conseil ayant accueilli une réfugiée ukrainienne et sa fille en mai, avec un contrat d'usage de l'appartement en haut du bâtiment de la Bibliothèque pour six mois, et (PV du 07/04/2022) que la situation pourrait être revue en automne. Madame le Maire donne la parole à M. Duncan pour parler des suites possibles. L'appartement étant grand (60m²) et n'étant pas isolé, il coûte cher à chauffer (climatiseur réversible). La personne nous a dit qu'elle a un projet (apprendre le français et trouver du travail dans son domaine) et souhaite rester à Muron pour les mois à venir pour avancer avec son réseau de connaissance. Elle propose de prendre en charge le coût de l'électricité, et accepte que le compteur soit transféré à son nom. Mme FERRAND demande si cela ne pourrait pas poser un risque pour elle. Mme VILLEMONT est d'accord sur ce risque, mais conclue qu'elle connaît le risque et souhaite quand-même rester à Muron. Une administrée propose que la Commune investisse dans l'isolation pour les deux appartements. Madame le Maire explique que ça a été envisagé, mais que vu la taille et la disposition des appareils dans les combles (câbles et chauffe-eaux), cela pose des problèmes techniques, et ne peut être une priorité dans les mois à venir. L'administrée demande s'il serait possible de conserver le compteur au nom de la mairie. M. DUNCAN répond qu'il a parlé avec EDF et le transfert peut être fait rapidement. Les factures seraient envoyées à la locataire qui pourra les payer avec sa carte bancaire. Mme BARBEAU demande à savoir comment l'assurance pourra marcher. M. Boisseau alerte sur la vigilance des autorités sur cet aspect de locations. Mme le Maire répond qu'il n'y aura pas de difficultés, car nous ne louons pas l'appartement, et les règles sont assouplies pour les réfugiés. Il est convenu que la Commune pourra lui proposer un contrat pour l'usage de l'appartement sans frais de location, à condition que le compte EDF soit transféré à son nom. Afin de permettre à sa jeune fille, lycéenne de terminer l'année scolaire à Surgères, le contrat pourra être fait de novembre à la fin juillet 2023. Mme le Maire demande si le Conseil est d'accord avec cette proposition. Mme MANGEANT est contre, les autres membres pour. Mme VILLEMONT observe qu'une fois de plus la France joue son rôle de pays d'accueil.

Heures agents : Les horaires ont été revus pour les agents, ce qui a permis de diminuer le nombre d'heures pour certains contrats. Nous avons mis en place un tableau de calcul fourni par le Centre de Gestion car l'annualisation n'avait pas été comprise et des heures étaient payées pour rien. De plus des agents ont été déclarés titulaires depuis 2021 alors qu'ils sont contractuels, une régularisation des cotisations chômage va être faite

pour un agent et pour l'autre la question est beaucoup plus complexe car il part en retraite à la fin de l'année et n'a pas cotisé au régime général depuis 2 ans.

Le contrat d'apprentissage qui devait commencer en septembre a été rompu car la personne n'était pas à son poste comme prévu, et a été remplacé par un contrat à durée déterminé de 26 heures.

Archives : Le contrôleur des archives départementales est venu faire le tour de nos archives, il n'était pas passé depuis 23 ans. Il y a beaucoup de choses à mettre en place mais nos bâtiments ne nous le permettent pas. Il a souligné le travail d'archives de la seconde Guerre Mondiale faite par l'ancienne secrétaire de mairie.

Dates à retenir :

- 04 octobre : 1^{ère} réunion Commission PLU
- 06 octobre : Commission Voirie
- 10 octobre : Commission Enfance Jeunesse
- 11 octobre : prochain conseil municipal
- 18 octobre : réunion publique biodéchets
- 11 novembre : repas avec traiteur et orchestre
- Novembre : exposition Muron Autrefois

Feu d'artifice : il sera tiré le 1^{er} octobre, 1^{er} jour du mois d'Octobre Rose, avec une marche prévue l'après-midi et un cours de zumba comme échauffement.

Classe ouverte : Mme VILLEROY explique que le matériel a été installé (2 tables de pique-nique adultes et 2 pour les enfants ainsi que 2 pergolas). Un couloir végétalisé va être créé ainsi que 8 parcelles de potager (une par classe et une pour le CLSH). Il faut aussi rénover le portillon pour le fermer à clé. En novembre, une inauguration aura lieu avec les enseignants. Cette classe ouverte sera utilisable dès la fin de septembre. L'ensemble du conseil félicite Mme VILLEROY.

1 arbre 1 naissance : la 2^{ème} édition aura lieu certainement à l'Ile d'Albe.

Sécurité routière : L'utilité des chicanes sera vu en commission voirie. Mme VILLEMONT rappelle l'urgence de ce sujet sur la commune car un jeune est tombé vendredi soir de son 2 roues car une voiture zigzagait.

Madame le Maire donne la parole au public :

Une administrée demande si l'eau à la salle polyvalente est potable car il y a des affiches qui disent que non, et si cela est normal que les chaises soient le long des murs. Mme le maire répond que l'eau est potable et que les affiches vont être retirées. Nous n'avons pas d'autres solutions que de mettre les chaises à cette place car elles sont difficilement accessibles avec le rangement des tables de tennis de table.

Cette même administrée ne trouve pas normal qu'une personne se soit permise de faire de l'affichage sauvage sur les panneaux de la commune.

Départ de Mme VILLEROY à 20h41.

Une autre administrée fait remonter l'augmentation de la taxe foncière. Mme BARBEAU répond que la CARO a augmenté sa base de 225%. La taxe communale n'a pas été augmentée en 2022. Mme VILLEMONT apportera le détail des chiffres lors du prochain conseil.

Cette administrée voudrait savoir ce qui est prévu pour cette voiture stationnée à l'Ile d'Albe depuis plusieurs mois, elle a prévenu la gendarmerie car cela présente un danger pour les enfants descendant du bus qui sont obligés de marcher sur la route mais rien ne se passe. Mme le maire lui répond qu'elle a aussi contacté la gendarmerie, le propriétaire est averti mais il ne veut rien faire.

Elle interpelle aussi Mme le Maire sur la signalisation car le panneau de l'Ile d'Albe n'a toujours pas été remis et il n'y a pas d'arrêtés sur le pont Médeau. Mme le Maire dit qu'elle a déjà relancé la DDE.

L'administrée en question propose d'éteindre l'éclairage public à 21h ou 22h afin de faire des économies d'énergie. Nous allons contacter le SDEER pour faire le point avec eux.

- Clôture de la séance à 20h56.